

## REGLES D'ASSIDUITE POUR LES COURS EN OPTION AU SERVICE DES SPORTS

Rentrée 2020-21

**Les cours de sport en formation qualifiante/bonifiante (notés) sont obligatoires tout au long du semestre.**

Si toutefois vous êtes absent pendant le semestre, vous devez présenter un justificatif à l'enseignant du cours. Plusieurs cas se présentent alors pour poursuivre le cours de sport et être évalué.

***NB : en aucun cas vous ne devez être absent sans en informer dès que possible l'enseignant lors d'un cours ou par mail OU le secrétariat du Service des sports sur place (halles des sports) ou par mail :***

***contact : [contact.sports@univ-smb.fr](mailto:contact.sports@univ-smb.fr) ou l'enseignant directement***

**En cas de blessure ou maladie :**

**1. *Votre inaptitude n'excède pas 3 séances :***

Vous devez récupérer le/les cours manqués dans un autre cours de cet enseignant ou dans le cours d'un autre enseignant.

Vous devez, dans ce cas, demander au préalable l'autorisation à cet autre enseignant.

Si la récupération dans l'activité n'est pas possible, l'enseignant vous propose une solution alternative, sinon session de rattrapage.

contact : secrétariat du Service des sports

[contact.sports@univ-smb.fr](mailto:contact.sports@univ-smb.fr)

**2. *Votre inaptitude n'excède pas 3 séances et vous laisse la possibilité d'assister au cours :***

l'enseignant adapte les contenus des cours en vous faisant intervenir, en fonction de vos compétences, sur des prises de responsabilités, d'encadrement, de gestion, d'initiatives...

Vous serez, dans ce cas, évalué en plus de l'évaluation classique, sur ces prises de responsabilités.

**3. *Votre inaptitude dure plus de 3 séances et vous empêche d'assister au cours, ou la prise de responsabilités dans le cours n'est pas possible :***

Vous devez vous inscrire à la session de rattrapage.

***NB : en cas de non récupération des séances, l'étudiant aura la note de 0/20 et n'obtiendra pas de bonification.***

**4. *le rattrapage :***

⇒ Qui ?

- les étudiants ayant une note de 0 à 9.99/20 et s'ils veulent potentiellement la faire augmenter.
- Attention : la note de rattrapage prévaut sur la note précédemment obtenue, même si celle-ci est inférieure.

⇒ Quand ?

- Les rattrapages de S1 et S2 auront lieu à une période à définir (2 dates et horaires proposées en fin de chaque semestre).

⇒ Comment s'inscrire ?

- Vous devrez donner suite à la convocation que vous recevrez en temps et en heure de la part du Service des sports

⇒ Quelle forme ?

Le rattrapage se présente sous la forme d'un travail écrit suivi d'un oral de 30mn traitant des aspects techniques, tactiques, réglementaires, historiques, stratégiques ainsi que des habiletés mentales propres à votre activité initialement choisie.